

# **Les solidarités à l'épreuve de la mort et du deuil chez les migrants relevant de l'asile.**

## **Entre invisibilité sociale et silence : Les solidarités à l'épreuve de la mort et du deuil chez les migrants relevant de l'asile.**

N'Dri Paul Konan & Khedidja Girardet

Haute école de travail social et de la santé | EESP | Lausanne Ch. des Abeilles 14 |

CH – 1010 Lausanne Suisse. E-mail: [ndripaul.konan@eesp.ch](mailto:ndripaul.konan@eesp.ch); [khedidja.girardet@eesp.ch](mailto:khedidja.girardet@eesp.ch)

### **Résumé**

Parallèlement aux recherches qui tentent de répondre aux questions du « comment vivre ensemble ? » et du « comment vieillir ensemble ? » qui se posent aux pays occidentaux confrontés à l'immigration, plusieurs recherches conduites depuis les années 2000 autour du « comment mourir ensemble ? » donnent à penser que l'épreuve de la mort et du deuil en contexte migratoire se présente non seulement comme un vecteur générateur de différentes solidarités mais comme aussi une belle métaphore pour (re)penser les liens sociaux. S'inscrivant en partie dans cette perspective, une des idées de notre recherche en cours est d'appréhender les formes de solidarités (en termes d'entraide locale et de réseaux transnationaux principalement) qui se déploient dans un contexte de deuil d'un proche resté au pays chez les migrants<sup>1</sup> relevant du domaine de l'asile qui ont fait l'objet de peu d'attention dans les travaux antérieurs. Les premières données recueillies augurent l'intérêt à porter sur la manière dont ce groupe spécifique vit le deuil en contexte de migration et les ressources qu'elles parviennent à mobiliser dans ce temps d'attente qu'est l'asile et dans le contexte particulier d'invisibilité sociale qui est le leur.

---

<sup>1</sup> Le masculin est utilisé dans ce texte à titre générique, afin de simplifier sa lecture. Il désigne à la fois les hommes et les femmes.

## **Les solidarités à l'épreuve de la mort et du deuil chez les migrants relevant de l'asile.**

« Mes amis, lequel des deux choisir ? Deuil et exil sont arrivés ensemble chez moi ».

Sayd Bahodine Majrouh

### **La mort et le deuil en contexte migratoire : une thématique encore peu explorée.**

Certes, aucune évidence n'est plus écrasante que d'affirmer notre propre conscience de la mort en ce sens que « nous mourons tous et perdons un jour quelqu'un de proche » (Roudaut, 2012, p. 13). Toutefois, la citation susmentionnée témoigne de l'importance du sujet de la mort et du deuil en contexte migratoire, notamment auprès des personnes qui ne peuvent que difficilement vivre leur deuil en étant en exil. Si la mort et le deuil ne sont plus des champs d'étude nouveaux pour les sciences sociales, les liens avec le domaine de la migration constituent un domaine encore peu exploré au sein des sciences sociales. Peu nombreux sont en effet les travaux de recherche consacrés à la mort en migration (Berthod, 2006 ; Lestage, 2009 ; 2012a ; 2012b ; Rachedi, Le Gall & Leduc, 2010, Rachedi, et al., 2016). Longtemps considéré comme un phénomène marginal ou ne concernant qu'une frange infime de la population immigrée, la question de la mort en contexte migratoire semble se révéler de plus en plus dans une complexité et des ramifications qui dépassent de loin la seule réglementation sur le séjour (Samaoli, 1999) qui amènent autant les pouvoirs publics que les sciences sociales à s'y intéresser. L'Europe ne semble plus uniquement un continent d'immigration mais un continent des lieux, des mémoires, des histoires dans l'expérience de la mort entre autochtones et migrants. Ce faisant, l'on assiste depuis quelques années maintenant à un regain d'intérêt au sein des sciences sociales et humaines à cette imbrication entre migration et mort.

Pour l'essentiel, la plupart des travaux réalisés à des époques et dans des contextes différents donnent à voir la mort non pas simplement comme un état biologique de finition, mais aussi une « fabrication » culturelle à laquelle sont attribuées des significations et des

## **Les solidarités à l'épreuve de la mort et du deuil chez les migrants relevant de l'asile.**

pratiques. En ce qui concerne plus spécifiquement les pratiques des migrants en matière de mort et de deuil, la plupart des travaux montrent que celles-ci ne sont pas une reproduction fidèle de ceux qui ont ou avaient cours dans les pays d'origine, mais sont l'objet de transformations, de « bricolages » et d'ajustements aux lois, aux réalités sociales et culturelles des pays d'accueil (Petit ; 2005). Comme le notent Rachedi, Montgomery et Halsouet (2016, p. 4) à propos du contexte canadien, si « les pratiques rituelles qui guident le mourir et le deuil des familles immigrantes peuvent être difficilement réalisables » à l'identique, c'est en partie parce que « les lois relatives aux cultes, au soin des cadavres et au destin post-mortem des corps n'ont pas pris en considération les autres religions » dans des sociétés d'accueil qui se disent laïques mais avec des bases historiques reposant sur des conceptions judéo-chrétiennes de la vie et la mort. Dans ce contexte, on assisterait à une sorte de compromis (Barou, 2015), d'adaptations, de concessions et d'ajustement des pratiques des migrants (Rachedi et al., 2016) en contexte migratoire en matière d'inhumation et de pratiques rituelles.

En dépit de ce constat, à notre connaissance, très peu de recherches se sont à ce jour attachées à examiner les formes que prennent les morts et les deuils qui en découlent auprès des migrants relevant de l'asile. Or, il ne fait aucun doute pour toute personne vivant en Occident que parmi les questions politiques au cœur des débats relatifs à l'immigration non-européenne de ces dernières années, la question de l'asile est celle qui suscite le plus de controverses et fait couler beaucoup d'encre. En effet, il ne se passe presque pas un jour sans que l'actualité politique et les médias du monde entier ne fassent état de la recrudescence du nombre de drames humains qui se joue dans la Méditerranée, avec des qualificatifs comme « plus grand cimetière que l'humanité ait connu », « pire tragédie de l'histoire touchant les migrants », « naufrage de l'Europe », etc. Toutefois, comme l'énonce Lestage (2017), tout ou presque se joue dans le sensationnel et seuls les migrants qui périssent au cours de leur voyage suscitent les intérêts pour les politiques et les journalistes, mais très peu ceux des

## **Les solidarités à l'épreuve de la mort et du deuil chez les migrants relevant de l'asile.**

chercheurs. Étudiant ces morts de la migration aux frontières de l'Europe, Kobelinsky (2016) montre que celles-ci prennent des formes diverses tout au long du parcours des migrants vers l'Europe, dans le désert, en mer, dans les campements ou contre les grillages qui font office de séparation entre ces deux mondes que sont l'Occident et le reste du monde.

Plus marquant pour nos propos, les résultats des recherches antérieures montrent que de plus de 90% des personnes sollicitant l'asile en Suisse se voient notifier une réponse de non-recevoir à l'issue de leur procédure. Dès lors, elles n'ont plus que deux alternatives : quitter le pays ou tomber dans la clandestinité, pour devenir les personnes communément appelées les « clandestins », les « sans-papiers », les « illégaux ». Alors qu'elles demeurent politiquement visibles (Boubeker, 2011 ; Gomes Martin, 2009), du moins dans les médias et aux frontières de l'Europe (Kobelinsky, 2016), ces personnes entrent dans une période d'invisibilité à la fois sociale et matérielle plus ou moins longue (Gomez Martin, 2009), réduisant au minimum le soutien social et matériel et les ressources qu'elles sont à même de mobiliser du fait de leur statut (Sanchez-Mazas, 2011).

C'est dans ce contexte que nous conduisons actuellement une recherche auprès des personnes relevant de l'asile pour appréhender la manière dont ils vivent la mort et le deuil d'un proche resté au pays d'origine. Les récits de vie de quatre personnes interviewées illustrent les contraintes et souffrances mais également les ressources mis en place dans ce contexte. L'analyse de ces entretiens nous a conduit à tenter de saisir ce que ces personnes sont à même de mobiliser comme ressources dans un contexte de mort d'un proche resté au pays, avec l'objectif de répondre à deux questions : comment ces personnes vivent-elles la mort d'un proche resté dans leur pays d'origine dans un contexte national qu'il leur est impossible de quitter ? Quelles ressources personnelles et/ou sociales mobilisent-elles ou sont-elles à même de mobiliser ? Dans le prolongement des travaux antérieurs susmentionnés, nous postulons que les personnes relevant de l'asile ne demeurent pas démunies face aux

## **Les solidarités à l'épreuve de la mort et du deuil chez les migrants relevant de l'asile.**

épreuves de la mort et de deuil d'un proche resté au pays. La mise à jour de leur vécu et des ressources déployées constituant le cœur de nos premières investigations, nous présentons dans les lignes qui suivent quelques données qualitatives<sup>2</sup> extraites issues d'entretiens réalisés auprès de trois migrants relevant de l'asile qui ont vécu la mort d'un proche resté au pays. Ces données visent à démontrer que ces migrants, dont la situation juridique particulière dans laquelle ils se trouvent les rend « silencieux, sans parole, n'ayant ni la capacité ni le pouvoir de se faire écouter, de se faire entendre, sont placés devant l'alternative de se taire ou de se faire parler » (Bourdieu, 1984 : 50), parviennent néanmoins à mobiliser des ressources pour vivre ce « deuil à distance » (Rachedi, et al., 2017) lorsque la nouvelle de la mort d'un proche resté au pays les touche dans ce « temps d'attente » qu'est l'asile.

## **Entre sentiment d'injustice et invisibilité sociale: l'expérience de la mort et du deuil des migrants relevant de l'asile.**

La mort, lorsqu'elle nous frappe, nous ramène à l'essentiel et même s'il ne s'agit ici de graduer les niveaux de souffrance ou de tristesse. Mais la mort, dans un contexte de dispersion géographique des familles autour du monde, soulève des questions de distance (Rachédi & Halsouet, 2017). En effet, certains moments de vie familiale, mariages, funérailles et cérémonies religieuses requièrent une présence physique «...qui possèdent un caractère particulier, difficilement reproduit à distance » (Rachédi & Halsouet, 2017, p. 51).

Le principal invariant qui se dégage des entrevues réalisées tient à ce sentiment de « double injustice » allant de leur non-reconnaissance à leur impossibilité de quitter le pays d'accueil pour assister aux obsèques d'un proche décédé dans leur pays d'origine. En effet, outre les difficultés financières, administratives, professionnelles que peuvent rencontrer les migrants dont le statut juridique ne souffre d'aucun écueil, envisager de se rendre dans leur pays d'origine signifie pour les personnes relevant de l'asile de prouver au préalable auprès des autorités suisses que les raisons pour lesquelles elles ont demandé l'asile dans ce pays, notamment les persécutions subies (ou le risque d'en subir) en raison de leur race, religion, appartenance à un groupe social déterminé ou de leur opinion politique, ne sont plus de mise. Or, apporter une telle preuve, c'est devoir accepter un voyage dans son pays natal sans aucune

---

<sup>2</sup> Les entretiens, d'une durée d'environ 1 heure 30 minutes en moyenne, ont été conduits suivant une grille d'entretien adaptée des travaux de Rachedi et ses collègues.

## Les solidarités à l'épreuve de la mort et du deuil chez les migrants relevant de l'asile.

garantie de retour en Suisse. Ainsi que l'explique cet homme requérant d'asile d'origine angolaise qui a perdu son père il y a trois ans :

*Cela fait 7 ans que j'ai un permis F<sup>3</sup> mais que je suis sans travail. Quand j'ai appris la mort de mon père, je ne savais pas quoi faire. Je savais que sa maladie allait l'emporter un jour mais je n'avais pas imaginé qu'il allait mourir avant que j'ai les papiers ici pour me rendre au pays. C'était le choc. Un grand choc. Vous savez, chez nous les Africains, c'est important pour les enfants d'être présents dans ces moments-là. J'ai fait une demande auprès des autorités cantonales pour pouvoir me rendre au pays et ils m'ont répondu que c'était aux autorités fédérales de décider vu mon permis. Je pensais que cela allait prendre 2-3 jours mais non. Ça a pris 3 semaines pour avoir une réponse. Réponse négative me disant que si je pars, je ne pourrai plus revenir.*

Arrivé en Suisse à l'âge de 10 ans et en attente depuis 11 ans d'une régularisation de son statut, ce jeune requérant d'asile géorgien de 21 ans partage ce sentiment d'une double injustice. Élevé par ses grands-parents, il lui a été impossible de retourner en Géorgie pour participer aux obsèques de sa grand-mère, eu égard à son statut. Pour lui :

*Le plus difficile, c'est que je ne l'ai pas revue, je n'ai pas pu lui dire aurevoir. J'ai fait les démarches pour partir mais c'était trop tard, trop compliqué et beaucoup trop cher. Même si la Suisse m'avait dit oui, je ne serai jamais arrivé à temps. J'ai en moi un sentiment d'injustice. Cette loi est inhumaine. J'ai été privé d'une chose vitale pour moi. Dire au revoir à ma grand-mère. C'est elle qui m'a élevé. Elle a toujours été là pour moi et moi je n'ai même pas pu lui dire au revoir, assister à l'enterrement. C'est comme s'il me manquait quelque chose. Ça été très difficile et ça l'est toujours. J'ai la rage et en même temps, je suis tellement triste. À quoi ça sert tout ça ?*

Avec et au-delà des « coûts émotifs associés à l'impossibilité d'être physiquement présents » (Le Gall, 2017 : 51) aux obsèques du proche décédé, les requérants d'asile parviennent à trouver les moyens de vivre une partie de leur deuil dans le pays d'accueil en mobilisant

---

<sup>3</sup> Le permis F est octroyé à des personnes dites admises à titre provisoire. Ce sont des personnes dont la demande d'asile a été rejetée mais qui ne peuvent pas être renvoyées ou expulsées de Suisse, soit parce que l'exécution de leur renvoi ou de leur expulsion n'est pas possible (par exemple parce que la personne ne possède pas de passeport ou d'autres documents de voyage), qu'elle n'est pas licite (par exemple parce que le renvoi serait contraire au droit international) ou qu'elle ne peut pas être raisonnablement exigée (par exemple parce que la personne est gravement malade et qu'elle ne pourrait pas bénéficier de soins médicaux appropriés dans son État d'origine). <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/publiservice/publikationen/info-flue-va/info-flue-va-fr.pdf>.

## **Les solidarités à l'épreuve de la mort et du deuil chez les migrants relevant de l'asile.**

différentes ressources, souvent spirituelles et en faisant appel à différentes solidarités, notamment celles de leur communauté d'origine.

### **La mort et le deuil à distance : une expérience à l'épreuve des solidarités**

Comme l'ont montré Rachedi et al. (2017), l'épreuve de la mort et du deuil en contexte migratoire se présente non seulement comme un vecteur générateur de différentes solidarités qui s'expriment sous différentes formes (entraide locale et réseaux transnationaux) mais comme aussi une belle métaphore pour (re)penser les liens sociaux. Inscrite dans cette ligne de pensées, Rachedi, Cheron-Lebouef, Halsouet et Vatz-Laaroussi (2016) montrent dans une de leur recherche que les réseaux transnationaux permettent aux migrants installés à Montréal de vivre le deuil d'un proche en dépit des différences qui peuvent s'observer dans les pratiques religieuses entourant la mort dans ce pays et des contraintes juridiques y afférentes. Les migrants endeuillés développeraient des stratégies adaptatives et de ce qu'elles nomment des « forces de vie » qui se déploieraient au travers des réseaux transnationaux qui se mettent en place lors de tels événements tragiques. C'est aussi le cas des migrants relevant de l'asile que nous avons rencontrés au cours de notre recherche. Ainsi que l'évoque le requérant d'asile d'origine angolaise :

*Ce deuil, on le fait ici comme on peut mais la tristesse est là. Heureusement, il y a les amis qui passent vous voir. J'ai été soutenu par la communauté, par l'église. J'ai fait une cérémonie ici mais pas comme au pays. J'ai fait un culte d'action de grâce à l'église parce que je suis chrétien, le pasteur prie pour vous, pour la famille. J'ai aussi envoyé de l'argent au pays pour les cérémonies.*

Comme en témoigne cet ancien requérant d'asile d'origine tunisienne :

*Voilà ce que j'ai pu faire tout de suite après, inviter les gens, faire à manger et faire lire le Coran pour son âme, faire des aumônes, des petites choses comme ça. Ce qui m'est possible de faire, ici, je l'ai fait. Je n'ai pas fait ça vraiment pour le deuil mais ça aide un petit peu.*

Dans ce temps d'attente, le vécu du deuil des requérants d'asile reste comme « suspendu » à l'espoir de retourner dans leur pays d'origine. Pour les personnes interviewées, le deuil ne peut se faire tant qu'ils ne sont pas retournés au pays : « *Tant que je ne serai pas retourné, ne serait-ce que pour aller faire le tombeau, je n'aurai pas fait mon deuil. Il faut que j'aie un jour. Il faut ! Mon deuil n'est pas fini. Je continue de faire les démarches pour avoir une autorisation d'aller et pouvoir revenir.* »

## **Les solidarités à l'épreuve de la mort et du deuil chez les migrants relevant de l'asile.**

Toutefois, les difficultés administratives rendent encore ce temps d'attente presque infini. Comme le souligne le requérant d'asile angolais : « *Connaisant mon dossier, je pense que les assistants sociaux ne peuvent pas faire grand-chose. Peut-être les associations mais elles aussi ne peuvent pas faire grand-chose. En fait, tout bloque à cause de votre statut. C'est votre statut qui détermine si vous pouvez ou pas partir assister aux obsèques de votre parent.* »

Ces données empiriques démontrent que dans le contexte d'invisibilité sociale qui est le leur, l'expérience de la mort d'un proche et le vécu du deuil chez les personnes relevant de l'asile semble relégués en arrière plan dans un contexte social et politique dans lequel seule la gestion de leurs effectifs paraît le plus important. Ainsi que l'énonce à juste titre Chevalier (2005 : 10) : « Tous les contextes de séparation par la mort d'un proche sont traumatisants, qu'ils soient vécus en exil ou dans le cours normal de l'existence... Il n'empêche. Eloignés de leurs attaches culturelles, blessés parfois très profondément par les traumatismes qui ont provoqué leurs exils, les requérants d'asile touchés par la mort d'un parent ou d'un intime ne peuvent, malgré eux, que mettre leur deuil entre parenthèses [...]. »

### **Bibliographie**

- Bolzman, C. (2001). Politiques d'asile et trajectoires sociales des réfugiés : une exclusion programmée. *Sociologie et Sociétés*, 33, 133-158.
- Bolzman, C. (2009). Modèles de travail social en lien avec les populations migrantes : enjeux et défis pour les pratiques professionnelles. *Pensée plurielle*, 21, 41-51.
- Bolzman, C. (2012), Travail social auprès des populations migrantes et interculturalité. Une analyse critique. *Les Cahiers Dynamiques*, 4, 29-39.
- Bolzman, C. (2016). Précarité juridique et précarité socio-économique : le cas des personnes admises provisoirement dans le cadre de l'asile. *Pensée plurielle*, 42, 55-66.
- Bolzman, C. & Golebiowska, K. (2012). Modes de catégorisation, statuts administratifs, assignations sociales et géographiques. Dans C. Belkhodja & M. Vatz Laaroussi (dir.), *La migration hors des grands centres* (p. 123-137). Paris : L'Harmattan.
- Bondaz, J. (2011). Le cadavre et le politique. La vie sociale des restes humains. *La vie des idées*. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Le-cadavre-et-le-politique.html>. Consulté, le 12 septembre 2016.
- Boubeker, A. (2011). L'homme capable à l'épreuve de l'invisibilité sociale. *Le Portique*, 26, 1-11.



## **Les solidarités à l'épreuve de la mort et du deuil chez les migrants relevant de l'asile.**

- Bourdieu, P. (1984). La délégation et le fétichisme politique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 52-53, 49-55.
- Chaïb, Y. (2000). *L'Immigré et la mort*. Aix-en-Provence, Edisud.
- Chaïb, Y. (2001). La mort des immigrés. Mourir « ici » ou « là-bas ? ». Mémoires familiales et immigrations. *Informations Sociales*, 89, 130-143.
- De Graaff, F. (2016). End-of-life care and beyond. *Journal of Intercultural Studies*, 37, 133-146.
- Droz, Y., & Froideveaux, S. (2002). Les disparus. Action pour résoudre le problème des personnes portées disparues dans le cadre d'un conflit armé ou d'une situation de violence interne et pour venir en aide à leurs familles. *Rapport de recherche CICR*.
- Duguet, A.-M., & Duchier, J. (2015). Respect du corps et des souhaits de sépulture des Maghrébins âgés, *Hommes & Migrations*, 1309, 147-152.
- Fibbi, R., & Maire, C. (2011). Inscription de la présence musulmane dans l'espace urbain : processus de création du cimetière islamique à Lugano. SFM Discussion Paper 28, Forum Suisse des Migrations.
- Glaser, B. & Strauss, A. (1965). *Awareness of dying*. New York, Aldine Publishing Company.
- Glaser, B. & Strauss, A. (1968). *Time for dying*. New York, Aldine Publishing Company.
- Gomez Martin, C. (2009). L'importance de la visibilité dans les processus migratoires. <http://www.raco.cat/index.php/papers/article/viewFile/133025/182939>. Consulté le 20 septembre 2016.
- Lestage, F. (2009). Vivants et morts dans les migrations mexicaines : un système de relations inscrit dans la mobilité. Dans Faret, L, G. Cortes, V. Baby-Collin, H. Guétat (dir), *Migrants des Suds. Acteurs et trajectoires de la mobilité internationale*, IRD, Université de Montpellier, Presses Universitaires du Mirail (pp. 431-452).
- Le Gall, J. (2017). La mort d'un proche au pays d'origine. Dans Rachédi L., & Halsouet, L. (2017). *Quand la mort frappe l'immigrant. Défis et adaptations*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal (pp. 51-60).
- Lestage, F. (2012a). La mort en migration. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 28, 7-12.
- Lestage, F. (2012b). La chaîne entrepreneuriale de la mort. Effet ou relais de la migration mexicaine aux Etats-Unis ? », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 28, 71-88.
- Lenoir, F., & de Tonnac, J.-P. (2004). *La mort et l'immortalité. Encyclopédie des savoirs et des croyances*. Paris, Bayard.

## **Les solidarités à l'épreuve de la mort et du deuil chez les migrants relevant de l'asile.**

- Rachedi, L., Le Gall, J. & Leduc, V. (2010). Réseaux transnationaux, familles immigrantes et deuils. *Lien social et Politiques*, 64, 175-187.
- Rachédi L., Cheron-Leboeuf, L., Halsouet, L., & Vatz Laaroussi, M. (2016). Immigrer, mourir et vivre un deuil au Canada: contexte légal, stratégies et réseaux transnationaux. *Revue IdeAs Idées d'Amérique*, 6, 1-15.
- Rachédi L., & Halsouet, L. (2017). *Quand la mort frappe l'immigrant. Défis et adaptations*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- Samaoli, O. (1999). Lorsque la mort s'invite dans l'immigration aussi, dans Les familles face à la mort entre privatisation et resocialisation de la mort. Dans Déchaux J-H, Hanus M, Jésus F. (dir.) Bordeaux. *L'Esprit du temps* (psychologie).